

## QUESTIONNAIRE

### **pour préparer l'authentification d'une demande de certificat d'héritier**

Veillez remplir le questionnaire à la machine ou en lettres capitales.

Toutes les désignations telles que testateur, agent consulaire, héritier, etc., sont utilisées ci-après sans distinction de genre.

#### I

Vos réponses aux questions faciliteront l'établissement du certificat d'héritier. Les faits justifiant la demande d'un certificat d'héritier doivent être prouvés ou faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur. Une déclaration sciemment fausse ou une déclaration fausse par négligence sont passibles d'une peine. Dans le cas des indemnisations, une fausse déclaration sur l'honneur peut entraîner la perte de tous les droits à indemnisation.

Veillez vous présenter avec une pièce d'identité munie d'une photo en cours de validité.

Les documents suivants, pour autant que disponibles, devraient être produits:

- 1) Tous les testaments du testateur (défunt) en original ou, si possible, en photocopie certifiée conforme; si une procédure judiciaire est ou était en instance, apportez les documents correspondants (p. ex. "Probates" – certificat d'homologation). Si la preuve de votre qualité d'héritier résulte de documents étrangers, veuillez les présenter.
- 2) L'acte de décès du testateur.
- 3) Photocopie du passeport ou de la carte d'identité du testateur.
- 4) Si l'époux du testateur ou ses descendants ou autres parents héritent, la qualité d'époux ou le lien de parenté avec le testateur doivent être justifiés sur présentation des documents suivants:

- a) acte de mariage;
- b) acte de naissance ou certificat de filiation; ou copies ou extraits du livret de famille certifiés conformes;
- c) acte de décès de l'époux du testateur ou du parent ayant qualité d'héritier s'ils sont prédécédés;
- d) dans le cas d'une renonciation à la succession, faite d'un commun accord par les héritiers égaux ou prioritaires, présentez l'acte de renonciation ou indiquez où il a été déposé;
- e) dans le cas d'un rapport à succession prématuré (possible jusqu'au 01.04.1998 conformément aux paragraphes 1934 d) et e) (ancienne version) du BGB (Code civil allemand), présentez une copie certifiée conforme ou un exemplaire de l'accord relatif au rapport à succession;
- f) dans le cas d'un accord entre le père et les enfants nés hors mariage avant le 1<sup>er</sup> juillet 1949 tel que prévu par l'article 12, § 10 a) de la loi sur les enfants nés hors mariage, présentez une copie certifiée conforme ou un exemplaire de l'accord;
- g) dans le cas d'une renonciation à la succession, indiquez seulement le dossier d'héritage.

Veillez joindre également, sous forme de copie, les lettres éventuelles d'avocats, de notaires ou d'autorités allemandes ou étrangères.

Il est dans l'intérêt du demandeur de fournir à l'agent consulaire de manière aussi exhaustive que possible tous les documents déjà disponibles relatifs à son droit successoral pour que l'agent consulaire puisse s'acquitter au mieux de son devoir de contrôle et d'information. La soumission d'un dossier incomplet peut en effet être préjudiciable au demandeur étant donné qu'au stade de l'examen du dossier par le tribunal compétent en matière successorale, qui

requiert tous les justificatifs pour sa décision, toute incohérence entre un document soumis et la demande conduit inévitablement au refus du certificat d'héritier.

Veillez noter par ailleurs que tous les documents doivent être présentés en langue allemande au tribunal compétent en Allemagne. Afin d'éviter des frais de traduction, vous pouvez demander aux bureaux de l'état civil concernés de vous délivrer les actes d'état civil nécessaires sur imprimé plurilingue.

Toutes les autres pièces rédigées dans une langue autre que l'allemand doivent être accompagnées d'une traduction en langue allemande effectuée par un traducteur assermenté.

## II

### 1. Demandeur:

- a) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance, et noms portés précédemment pour les divorcés ou les veufs):
- b) Prénoms:
- c) Date et lieu de naissance:
- d) Profession:
- e) Langue de communication:
- f) Nationalité:
- g) Adresse et numéro de téléphone:
- h) Pièce d'identité (si possible le passeport allemand pour les ressortissants allemands):

n° .....

numéro de registre .....

établi(e) le .....

par .....

- i) Degré de parenté avec le testateur:
- j) À quelle fin vous faut-il le certificat d'héritier?

**2. Testateur (défunt):**

- a) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):
- b) Prénoms:
- c) Date et lieu de naissance:
- d) Date et lieu du décès (joindre l'acte de décès):
- e) Domicile au moment du décès:

Depuis combien de temps le défunt était-il domicilié dans le pays où il est décédé?  
Précisez la circonscription administrative (département, province, État fédéral, etc.).

Dernier domicile dans le pays dont le testateur était ressortissant:

- f) En cas de disparition:

S'il existe une décision judiciaire définitive relative à la déclaration de décès, indiquez la date du décès constatée par le tribunal, la date de la décision du tribunal et la référence du dossier:

S'il n'existe pas de décision judiciaire définitive relative à la déclaration de décès, indiquez la date de la disparition, le dernier lieu de séjour connu, d'autres indications supplémentaires renforçant la présomption de décès:

g) Nationalité au moment du décès:

(La notion d'"Allemand" comprend aussi les personnes qui d'après l'art. 116, alinéa 1, de la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne ont le statut juridique d'Allemand sans posséder la nationalité allemande).

Preuve de la nationalité par:

le certificat de nationalité,  
le certificat de statut juridique d'Allemand.

Si le défunt a acquis la nationalité allemande par naturalisation, pour les femmes par mariage avec un Allemand (jusqu'au 31.03.53), ou par déclaration après le mariage contracté avec un Allemand (jusqu'au 31.12.1969), indiquez également l'ancienne nationalité:

Le testateur possédait-il au moment de l'ouverture de la succession outre la nationalité allemande, une ou plusieurs autres nationalités?

Si le testateur, en vertu de la loi du 14 juillet 1933 (RGBl. I p. 480) ou de l'ordonnance du 25 novembre 1941 (RGBl. I. p. 722) a été déclaré déchu de sa nationalité et ne l'a pas reprise ensuite, et s'il n'a pas acquis une autre nationalité, indiquez "apatride":

S'il est apatride, indiquez:

la nationalité à la naissance:

la date de l'émigration:

les raisons de l'émigration:

h) Situation de famille au moment du décès (célibataire, marié, veuf(ve), divorcé(e):

i) Date du mariage:

1<sup>er</sup> mariage:

2<sup>e</sup> mariage:

.....

j) Lieu du mariage et premier domicile conjugal:

1<sup>er</sup> mariage:

2<sup>e</sup> mariage:

.....

k) Nationalité au moment du mariage:

1<sup>er</sup> mariage:

2<sup>e</sup> mariage:

.....

l) Le testateur a-t-il vécu autrefois en Allemagne, où et quand?

m) Appartenance légale ou non-appartenance du testateur à une Église, à une communauté religieuse ou idéologique au moment de l'ouverture de la succession (uniquement pour les testateurs dont le pays dont ils étaient ressortissants en dernier prévoit une succession basée sur le droit religieux). Cela concerne en particulier les États du Proche-Orient - excepté la Turquie! -, les États arabes d'Afrique du Nord, l'Inde, le Pakistan et l'Indonésie ainsi que certains États d'Afrique noire):

### 3. Époux du testateur:

1<sup>er</sup> mariage:

a) nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

b) Prénoms:

c) Adresse:

d) Date et lieu de naissance:

- e) Nationalité au moment du mariage:
- f) Date et lieu du décès et, le cas échéant, du divorce (en cas de divorce ayant force de chose jugée, indiquez la date du jugement du divorce et le tribunal qui a rendu le jugement ainsi que la référence du dossier):

2<sup>e</sup> mariage:

- a) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):
- b) Prénoms:
- c) Adresse:
- d) Date et lieu de naissance:
- e) Nationalité au moment du mariage:
- f) Date et lieu du décès et, le cas échéant, du divorce (en cas de divorce ayant force de chose jugée, indiquez la date du jugement du divorce et le tribunal qui a rendu le jugement ainsi que la référence du dossier):

4. a) Un contrat de mariage authentique ou notarié a-t-il été conclu (= règlement des biens communautaires)?

Dans l'affirmative, indiquez le lieu, la date et le droit selon lequel il a été conclu:

Nature du régime matrimonial adopté:

- b) Le testateur ou son époux a-t-il exclu devant un notaire allemand, un tribunal allemand ou une représentation diplomatique et consulaire de l'Allemagne, par une déclaration unilatérale l'application du régime légal de la participation aux acquêts conformément au Code civil allemand?

Dans l'affirmative, quand, devant qui et avec quelle déclaration?

5. Descendants du testateur (enfants, le cas échéant, de mariages antérieurs, y compris enfants adoptés et nés hors mariage):

Pour les enfants adoptés, indiquez la date et le lieu de l'adoption ainsi que l'autorité qui s'en est occupée.

Pour les enfants nés hors mariage, indiquez si la paternité a été reconnue et si elle a force de chose jugée, ou si une procédure de reconnaissance de paternité est ou a été engagée, ou si une demande de reconnaissance de paternité va être formée:

- a) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Situation de famille (célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf(ve)):

Date et lieu du décès:

- b) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:



Situation de famille (célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf(ve)):

Date et lieu du décès:

c) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Situation de famille (célibataire, marié(e), divorcé(e) veuf(ve)):

Date et lieu du décès:

Veillez utiliser le verso de la feuille pour indiquer, le cas échéant, d'autres descendants.

Si l'un des descendants ci-dessus mentionnés est décédé avant le testateur ou s'il a renoncé à l'héritage, indiquez ci-après les noms, prénoms, date et lieu de naissance et adresses des enfants du défunt correspondant aux paragraphes suivants:

5 a)

5 b)

5 c)

Veillez utiliser le verso de la feuille pour indiquer, le cas échéant, d'autres enfants.

**6.** Si le testateur n'a pas de descendants:

Les parents du testateur (s'il s'agit de parents adoptifs, soulignez adoptifs; le cas échéant, indiquez également les parents légitimes):

a) Père:

Nom (le cas échéant, également le nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Date et lieu du décès:

b) Mère:

Nom (également le nom de jeune fille):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Date et lieu du décès:

**7.** Si les parents ou l'un des parents sont décédés:

Frères et sœurs du testateur:

a) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Date et lieu du décès:

b) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Date et lieu du décès:

c) Nom (le cas échéant, également le nom de jeune fille/nom de naissance):

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Adresse:

Date et lieu du décès:

Veuillez utiliser le verso de la feuille pour indiquer, le cas échéant, d'autres frères et sœurs:

Indiquez ci-après les enfants des frères et soeurs du testateur décédés avant lui:

7 a)

7 b)

7 c)

- 8.** Si le testateur n'a ni descendants (paragraphe 5) ni héritiers (paragraphe 6 et 7), indiquez le nom de ses grands-parents paternels et maternels et de leurs descendants (frères et sœurs des parents du testateur ou leurs enfants):

En cas de décès, veuillez indiquer le lieu et la date du décès.

- 9.** Si aucune des personnes mentionnées aux paragraphes 3 et 5 à 8 n'est vivante, quelles sont les personnes encore en vie ayant un lien de parenté avec le testateur?
- 10.** Existait-il ou existe-t-il d'autres personnes par lesquelles l'héritier/les héritiers serai(en)t exclu(s) de la succession ou par lesquelles sa/leur part d'héritage serait minorée?
- 11.** Le testateur a-t-il laissé des dispositions de dernière volonté (= testament, testament commun, contrat d'héritage)?

Date et lieu de rédaction:

Forme des dernières volontés:

1) sous seing privé:

a) olographe

b) à la machine, devant combien de témoins?

(seulement pour les pays de droit anglo-américain)

2) Testament par acte public?

Devant quelle autorité (par exemple notaire )?

Le "notary public" du droit anglo-américain ne dispose pas par rapport au droit allemand d'un pouvoir d'authentification; s'il figure dans un testament relevant du droit anglo-américain, il ne s'agit pas d'un testament par acte public.

- 3) Formes spéciales prévues par certaines législations dans certaines situations (danger de mort, etc.).

Tribunal ou autre autorité auprès desquels les dernières volontés ont été déposées, avec références, date:

Où se trouve le document?

L'exécution testamentaire a-t-elle été ordonnée?

Nom et adresse de l'exécuteur testamentaire:

L'administration de la succession a-t-elle été ordonnée?

Nom et adresse de l'administrateur de la succession:

Une succession par substitution fidéicommissaire a-t-elle été ordonnée?

Existe-t-il d'autres dispositions testamentaires?

Le cas échéant, lesquelles?

Quels sont les héritiers nommés par le testateur dans ces dispositions testamentaires (nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, adresse)?

- 12.** Quelles sont les parts des héritiers légitimes ou désignés dans les dispositions testamentaires du testateur?

### 13. Renseignements complémentaires:

- a) L'héritage comprend-il un terrain situé en Allemagne? Où se trouve-t-il? (veuillez fournir des indications aussi détaillées que possibles conformément au cadastre, livre foncier). Cet héritage nécessite-t-il un certificat d'héritier?

L'héritage comprend-il des biens en Allemagne, autres que des biens fonciers?  
Où se trouvent-ils? Nécessitent-ils un certificat d'héritier?

- b) Le droit successoral fait-il l'objet d'un procès?

- c) Si oui, devant quel tribunal ?

Références:

Date:

- d) Un certificat d'héritier a-t-il déjà été établi pour tout ou partie de l'héritage? Ou existe-t-il une décision judiciaire définitive?

Si oui, de quel tribunal?

Références:

Date:

- e) Quelle est la valeur vénale estimée

- a) de tout l'héritage?

- b) des objets de l'héritage se trouvant en République fédérale d'Allemagne?

- f) Le certificat d'héritier est-il nécessaire pour être produit dans une procédure de réparation, de restitution ou de péréquation des charges? (soulignez le terme concerné)

Office d'indemnisation / de péréquation:

Références:

g) Êtes-vous représenté par un mandataire local?

Nom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Avez-vous en République fédérale d'Allemagne un mandataire habilité à poursuivre la liquidation de la succession?

Nom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Quel mandat avez-vous donné?

Si vous n'avez mandaté personne en République fédérale d'Allemagne, avez-vous l'intention de mandater quelqu'un pour la poursuite de la liquidation de la succession?

Nom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

h) À qui d'autre le tribunal compétent en matière successorale doit-il envoyer le certificat d'héritier?

Nom:

Adresse:

- i) Quand avez-vous eu connaissance de l'ouverture de la succession et de la raison de votre qualité d'héritier (testament, contrat d'héritage ou succession légale)?

Avez-vous accepté la succession? (la succession est considérée comme acceptée s'il n'y a pas eu renonciation)

- j) Vos cohéritiers ont-ils eu connaissance de l'ouverture de la succession?

Ont-ils accepté la succession? (la succession est considérée comme acceptée, s'il n'y a pas eu renonciation)

- k) Le certificat d'héritier sera-t-il commun à tous les héritiers ou n'est-il sollicité que pour le demandeur ?

- l) Je joins les actes et documents suivants (voir chapitre I):

- m) J'enverrai par la suite les actes et documents suivants (voir chapitre I) au tribunal compétent en matière successorale:

- n) Je ne peux pas produire les documents suivants (indiquez aussi les raisons):

- o) Le certificat d'héritier doit, si possible, être établi en langue allemande.

Possédez-vous des connaissances suffisantes en allemand?

**14.** Je prie de fixer une date pour l'authentification du certificat d'héritier.

Je ne suis pas libre aux dates suivantes:

.....

(signature du demandeur  
ou de son mandataire local)